

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept

Le vingt-six juin

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni sous le Chapiteau 39.01 à Amancey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juin.

N° 112/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 19 juin 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 3 juillet 2017,

Objet de la délibération :
LUDOTHEQUES :
renouvellement des
conventions

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 71
- Absents : 28
 - Dont suppléés : 5
 - Dont représentés : 7
 - Excusés : 6
 - Non excusés : 10
- Votants : 83

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Porteret Jean-Claude à M. Daudey Pierre, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry

Procuration Maxime, M. Laithier Didier à M. Prost Jean-Paul, M. Sage Jean-Luc à Mme Faivre Sarah, M. Ducret Sylvain à Mme Bertin Nathalie, M. Bole Joel à M. Marechal Philippe,

Suppléé(e)s M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie Claude, M. Teles Patrick par M. David Gilles, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, Mme Morel Nicole par M. Huot-Marchand Bernard, M. Bruchon Pierre par M. Mougin Gérard

Excusé(e) Ms. Bardey Philippe, Debray Michel, Nicolet Jean-Paul, Guinchard Jean-Pierre, Simon Gilles & Vergey André

Absent(e)s Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse, Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Maugain Romuald, Petetin Yves, Chatelain Claude & Maire du Poset Thierry,

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Philippe Marechal, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, des conventions étaient signées précédemment par la CCCQ et la CCALL avec Familles rurales concernant le passage de la ludothèque itinérante.

Dans la continuité de ces conventions, le conseil est invité à renouveler une convention unique pour ces deux territoires au titre de l'année 2017, pour un montant global de 8 582.72 €.

A la majorité, Mme Bordy et M. Bouquet ne prenant pas part au vote, le conseil autorise le président à signer cette convention unique avec Familles Rurales.

Fait et délibéré en séance, le 26.06.17
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président